

Municipalité de L'Ange-Gardien

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du règlement sur la qualité de l'eau potable.

(article 42 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

Note : Analyse justifié en cas de doute.

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides haloacétiques	0	0	
Microcystines	0	0	
Nitrite (en N)	0	0	
Autres pesticides	0	0	
Subs. Radioactives	0	0	

Précisions (si il y a lieu) concernant les dépassements de normes

Date du prélèvement :

Paramètre en cause :

Lieu de prélèvement :

Norme applicable :

Résultats obtenu :

Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation :

Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Stéphane Dompierre

Fonction : Directeur de la gestion de l'eau

Signature :

Date : 2024-01-11

